



PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
DU CENTRE-BOURG DE VAULNAVEYS-LE-HAUT
CŒURS DE VILLES, CŒURS DE MÉTROPOLE

SYNTHÈSE DE LA RÉUNION BILAN DE
CONCERTATION
DU 19 DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ÉTUDE	3
DÉROULÉ DE L'ATELIER	4
INTRODUCTION	5
LES ÉCHANGES	6

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

En 2023, la Métropole de Grenoble, en partenariat avec la commune de Vaulnaveys-le-Haut se lance dans une démarche de réaménagement du centre-bourg de Vaulnaveys-le-Haut.

Cette restructuration permettra de rendre le centre plus vivant en garantissant plus de places aux mobilités douces, aux commerces et à la végétation. Ce réaménagement ne peut se faire sans les habitant.e.s, les usager.e.s et les acteur·rice·s du territoire.

Dans ce contexte, une démarche d'accompagnement de la participation des habitants a été mise en place. Accompagnée par alt.Urbaine, la démarche se scinde en plusieurs ateliers collaboratifs qui vont rythmer les différentes étapes de programmation et de conception du projet.

Une première phase de récolte de parole et d'information tous publics a eu lieu lors d'une réunion de lancement, le lundi 3 avril 2023 à la mairie de Vaulnaveys-le-Haut.

Un deuxième temps de concertation (Atelier vision commune) a eu lieu le lundi 24 avril 2023 sur site puis en mairie. Il proposait aux habitant.e.s une déambulation et une évaluation de plusieurs espaces dans le centre bourg (parking des Chanssures, Avenue

d'Uriage, Route de Brié, Champ de Foire, Place Eugène Riband). L'atelier s'est ensuite suivi d'un temps en salle. Les participant.e.s étaient amenés à formuler sous forme de maquette leur vision future du centre-bourg. L'objectif était de comprendre les attentes des habitants concernant l'avenir de leur cadre de vie.

Un troisième temps de concertation (Atelier Design collaboratif) a eu lieu le 6 juin 2023 à la mairie de Vaulnaveys le Haut. Cet atelier avait pour objectif de permettre aux habitant.e.s mobilisés de réagir au scénario d'aménagement pour l'évolution du centre-bourg de Vaulnaveys le Haut réalisé par Segic ingénierie et l'Atelier Verdance.

Le dernier temps de concertation s'est déroulé le 22 juin 2023 à la mairie. Cet atelier avait pour objectif de faire réfléchir les participant.e.s sur les conditions d'attractivité du centre bourg et de ses commerces, services et équipements.

Une réunion de bilan de la concertation s'est tenue le 19 décembre 2023 à la mairie. Cette réunion avait pour objectif de présenter le scénario choisi et sa mise en œuvre ainsi que le bilan de la concertation qui identifie ce qui a été retenu et ce qui n'a pas été retenu des différentes propositions citoyennes.



Atelier vision commune



Atelier design collaboratif



Atelier attractivité du centre-bourg

DÉROULÉ DE L'ATELIER

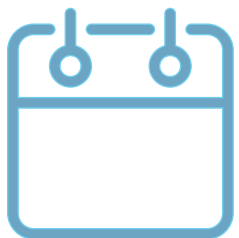


PRÉSENTATION DU
SCÉNARIO CHOISI



ÉCHANGE SUR LE SCÉNARIO

CHIFFRES CLÉS



19 DÉCEMBRE 2023
À 18H30



1H30
HEURES



26 PARTICIPANT.ES

INTRODUCTION

La réunion bilan de la concertation du 19 décembre 2023 s'est déroulée en deux parties :

La séance s'est ouverte sur la présentation du scénario de projet d'aménagement choisi et des éléments de concertation intégrés ou non dans le projet final.

Des échanges se sont ensuite ouverts autour de la présentation du scénario et des éléments de la concertation.

Le présent document est une synthèse des échanges qui ont lieu lors de cette réunion.





LES ÉCHANGES

Résumé des échanges concernant le scénario d'aménagement du centre-bourg de Vaunaveys-le-Haut



PÉRIMÈTRE GLOBAL DU PROJET

Comment accède-t-on à l'allée piétonne entre l'église et le parking ?

Des liaisons piétonnes seront aménagées pour permettre la traversée de cet espace.

Combien y'a-t-il de places sur chaque parking ? Est-ce que des stationnements supplémentaires sont créés sur le Champ de foire ?

Concernant les diverses questions au sujet de l'offre en stationnement, les réponses quantitatives n'ont pas été apportées en séance mais il a été répondu que les nombres exacts (nombre total et répartition par secteurs) seraient précisés ultérieurement.

Environ 110 places de stationnement seront disponibles dans l'ensemble du centre-bourg réparties de la manière suivante :

- 18 places sur le Champ de Foire
- 28 places sur le parking des Chanssures
- 56 places sur la place Eugène Riband
- 6 places sur l'Avenue d'Uriage
- 2 places sur la route de Brié.

Une enquête de stationnement a été réalisée au démarrage du projet sur l'ensemble du centre-bourg. Sur le Champ de Foire, pour les jours critiques de stationnement (mardi, mercredi, jeudi), nous ne sommes pas à 100% d'occupation de stationnement et il existe très peu de voitures ventouses. Il n'y a donc pas de nécessité d'ajouter des places supplémentaires.

LÉGENDE :

En gras : remarques, propositions ou questions des participant.e.s.
En normal : réponses ou précisions de la maîtrise d'ouvrage (Métropole et commune de Vaulnaveys-le-Haut).

Avez-vous une idée de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ?

Le montant des travaux est de 2,3 millions d'euros. Les travaux de réaménagement des espaces publics sont financés à environ 50% par la Métropole et à 50% par la Ville, et suivant les compétences propres de chaque collectivité et le découpage foncier.

Les arbres plantés feront-ils suffisamment d'ombrage ? Allez-vous couper des arbres ?

Nous allons planter des arbres à haute tige dès la première année. Ces arbres ont la particularité de projeter de l'ombre assez rapidement après 2-3 ans, une fois qu'ils sont plantés. Aucun arbre ne sera coupé sur l'ensemble du périmètre du projet.

Est-ce qu'il y aura des espaces fleuris ?

Ce sujet est encore à l'étude et au stade de réflexion.

Des arceaux vélo vont-ils être installés ?

C'est prévu. Cependant, nous ne sommes pas encore à ce niveau de définition-là sur le projet.

AVENUE D'URIAGE

Vous avez parlé de changer l'emplacement de l'arrêt de bus : où est-il sur le plan ? Cela ne risque-t-il pas de bloquer la visibilité de certains commerces ?

Le nouvel emplacement de l'arrêt de bus se situe devant la mairie. Nous modifions son emplacement pour des raisons techniques afin de respecter les normes d'accessibilité. Nous avons réfléchi au mieux pour que l'impact de l'arrêt de bus soit minime sur la rue, en accord avec les contraintes techniques et réglementaires.

L'emplacement de l'arrêt de bus ne va-t-il pas générer des nuisances sonores s'il est déplacé du côté des habitations ?

L'abri bus sera forcément devant une propriété. Nous avons réfléchi au mieux pour que son impact soit minime sur la rue, en accord avec les contraintes techniques et réglementaires. La chaussée pour le bus sera légèrement en contre bas (en « creux »), comme à St Martin d'Uriage. Ce creux permettra de recueillir les eaux pluviales et de mettre à niveau le quai bus.

Y a-t-il un abri pour le bus ? Mon balcon sert actuellement d'abri bus.

Un abri de bus type casquette est à l'étude côté ouest de l'avenue.

Le revêtement utilisé dans le projet sur l'avenue d'Uriage face à la mairie sera-t-il composé d'un matériau qui atténue le bruit ?



Le revêtement utilisé sera un revêtement classique. Actuellement, ce qui produit des nuisances sonores ce ne sont pas les enrobés, mais plutôt les grilles, les regards... Les grilles et les regards seront mis à la côte dans le cadre du projet et les cadres changés si besoin. Le ralentissement des voitures dû par le resserrement de la voirie prévu dans le projet atténuera les bruits. La végétalisation participera également à l'absorption des nuisances sonores.

Va-t-on maintenir la fontaine face à la route de la Gorge ?

Cette fontaine est un élément patrimonial urbain, elle est conservée. Elle ne sera pas remise en eau mais maintenue comme mobilier de fleurissement. De plus, elle ne pose pas de problème de circulation piétonne.

La liaison entre le Champ de foire et la place E. Riband sera-t-elle induite par un revêtement sur la route départementale ?

Le projet prévoit une continuité de matériaux entre le trottoir et la chaussée de couleur claire entre ces deux espaces pour diminuer l'aspect routier (essentiellement sur l'avenue d'Uriage). Les revêtements sont en cours de définition.



Est-ce que le projet intègre les circulations piétonnes jusqu'au stade de rugby et depuis l'école, car les élèves circulent quotidiennement sur cet axe ?

Le périmètre du projet va de la route de la Gorge jusqu'à la route de Brié. Un vrai point dur existait en termes de sécurité piétonne (trottoir étroit) entre le parking des Chanssures et la route de la Gorge. Dans le projet, le trottoir va être mis aux normes et sécurisé sur ce tronçon. Lors du mandat précédent, on avait créé un trottoir entre le Chemin de la Margotte et le stade de rugby. Aujourd'hui, il reste un point noir qui est le passage sur Vernon (en face du Moulin) que la commune a du mal à traiter. La commune se retrouve face à un propriétaire qui ne souhaite pas céder 1,50m de passage situé sur sa parcelle pour la circulation piétonne. Avec le projet, nous aurons pratiquement toute la continuité, hormis sur ce point-là où les négociations n'aboutissent pas.

CHAMP DE FOIRE

Comment fonctionnera l'entrée des voitures sur la place du Champ de foire lors des jours de marché ?

Elle se fera toujours par l'impasse du Champ de Foire.

Le chemin piéton permettant l'accès du Champ de foire à la Maison de santé n'est pas bien indiqué.

Cela est en effet ressorti lors de la concertation : il y a un manque de lisibilité de la signalétique dans le centre-bourg. La signalétique est un élément du projet. Les parkings et commerces vont gagner en visibilité.

Les camions de traiteur pourront-ils accéder à la salle polyvalente ?

Oui, les camions de traiteur pourront accéder à la salle polyvalente comme c'est le cas aujourd'hui.

Est-ce que le nombre de places de stationnement est réduit ?

L'offre globale de stationnement sera dimensionnée en termes de besoin identifié lors de l'enquête de stationnement. L'offre du projet sera répartie différemment entre les parkings: Chanssures, Place E. Riband, Champ de Foire.

Les arbres existants sur le Champ de foire seront-ils coupés ?

Les arbres existants seront conservés.

Une liaison piétonne est-elle prévue entre le parking des Chanssures et le Champ de Foire ?

Un accès entre ces deux espaces est envisagé, mais des négociations avec des propriétaires doivent être effectuées. Aujourd'hui, la commune ne dispose pas foncièrement de l'ensemble de la liaison.

Où seront situés les points de collecte des déchets ?

Les colonnes d'apports volontaires sur le Champ de foire sont maintenues en lieu et place. Le dépôt de la logette d'ordures ménagères sur le parking des Chanssures est en étude.

Des toilettes sont aménagées sur la place E. Riband. Conserve-t-on les toilettes qui sont situées sur le champ de foire ?

Oui, les toilettes sur le Champ de Foire sont conservées.

Quelle sera la durée des travaux sur le Champ de Foire ?

Cela prendra environ 4 à 5 mois. L'accès piéton sera maintenu pour accéder à la salle polyvalente.

Qu'en est-il de la fontaine sur le Champ de foire ?

A l'origine, cette fontaine était une source privée. Cela fait maintenant quelques décennies qu'elle est alimentée par le réseau d'eau public. La plupart des fontaines aujourd'hui sont remises en eau en circuit fermé. La commune étudie la possibilité de la remettre en eau en circuit fermé.

PLACE EUGÈNE RIBAND

Est-ce que le parc pour enfants sera simplement déplacé derrière la mairie ou sera-t-il aussi amélioré dans son aménagement ?

L'aire de jeux sera redéfinie et il est probable que d'autres jeux pour enfants voient le jour.

Où est déplacé le monument aux morts ?

Le monument aux morts est déplacé à l'entrée du parc, sur l'espace piéton, mais reste bien visible depuis l'avenue d'Uriage.

Quelques participants se questionnent sur la capacité d'accueil des personnes autour du monument aux morts pendant les commémorations.

La dimension de l'espace est calibrée pour les cérémonies et reste équivalente à l'ancien emplacement. Il sera également possible de neutraliser une partie des places de stationnement à l'Est, les jours de commémoration.

HORS PÉRIMÈTRE DU PROJET

Est-ce que les rénovations du city stade et de la caserne font partie du même projet de réaménagement ?

Non. Ce sont deux projets distincts.

Que va devenir l'emplacement derrière le grand café ? Est-il vendu ?

La collectivité a un emplacement réservé c'est-à-dire que la collectivité est prioritaire si la ou le propriétaire souhaite le vendre. Mais pour l'instant, la propriétaire ne souhaite pas vendre sa parcelle.